



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021



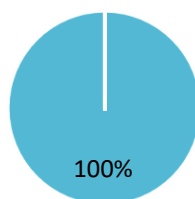
## COMMUNE DE MARIOL

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Allier.

### Effectifs

#### ➔ 7 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 7 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 0 contractuel non permanent



- fonctionnaires
- contractuel permanent
- contractuel non permanent

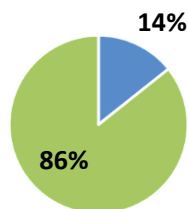
Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

#### ➔ Répartition par filière et par statut

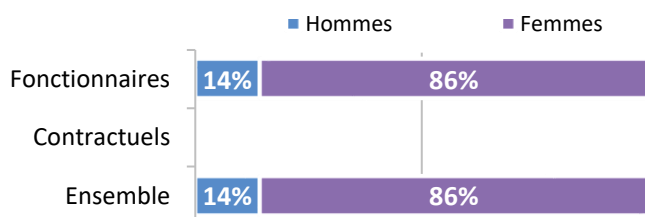
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%		29%
Technique	29%		29%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	43%		43%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

#### ➔ Répartition par genre et par statut

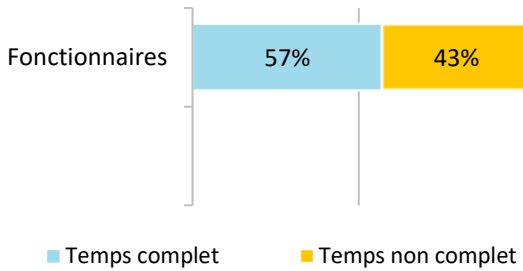


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

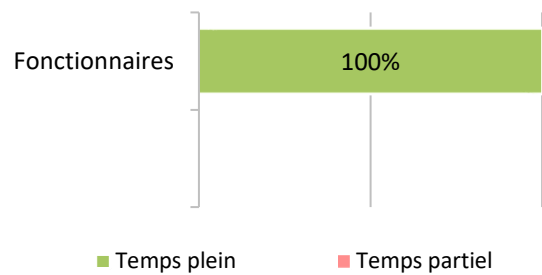
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	29%
Adjoints techniques	29%
Adjoints d'animation	29%
Animateurs	14%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires
Administrative	50%
Animation	33%

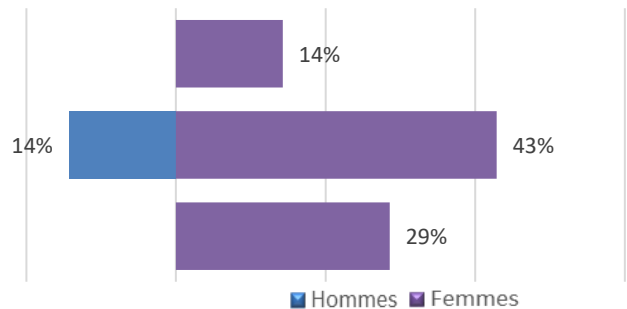
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 40 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	40,36
<hr/>	
Ensemble des permanents	40,36
<hr/>	
Tranche d'âge	

de 50 ans et +  
de 30 à 49 ans  
de - de 30 ans

Pyramide des âges  
des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 6,50 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 6,46 fonctionnaires
- > 0,04 contractuel permanent
- > 0,00 contractuel non permanent

11 830 heures travaillées rémunérées en 2021

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	,00 ETPR
Catégorie B	1,00 ETPR
Catégorie C	5,50 ETPR

## Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure

## Mouvements

- ➔ En 2021, aucune arrivée d'agent permanent et 2 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
9 agents	7 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↘	-12,5%
Contractuel	↘	-100,0%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-22,2%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite 100%

- ➔ Aucune arrivée d'agent permanent en 2021

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ Un avancement d'échelon et aucun avancement de grade

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 55,2 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>415 540 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>229 371 €</b>	➔	<b>Soit 55,2 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	------------------	------------------------------	------------------	---	---

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>149 773 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>9 219 €</b>
Primes et indemnités versées :	16 379 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	489 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 672 €		
Supplément familial de traitement :	56 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative					s	
Technique					19 989 €	s
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			s		s	
<b>Toutes filières</b>			<b>s</b>		<b>22 261 €</b>	<b>s</b>

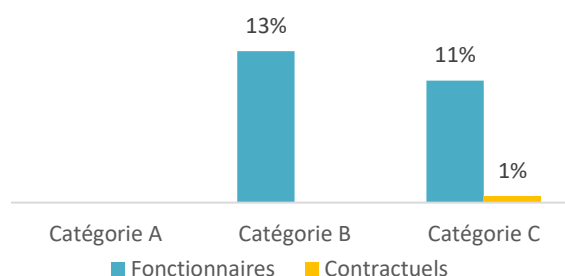
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,94 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>10,99%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>0,53%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,94%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires  
Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

18 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021  
12,5 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

## Absences

- ➔ **Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les fonctionnaires en 2021**

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,00%	0,00%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	0,00%	0,00%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,00%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

- ➔ **1 seul accident du travail déclaré au total en 2021**

> 1 accident du travail pour 7 agents en position d'activité au 31 décembre 2021

## Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**  
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
- ➔ **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

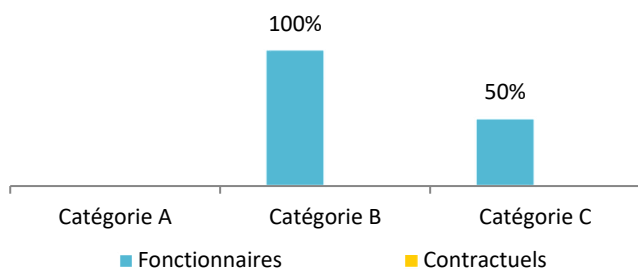
### Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

## Formation

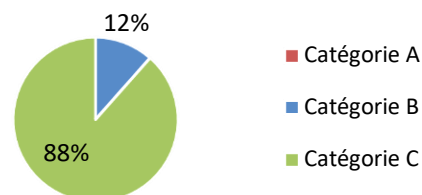
➔ En 2021, 57,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



➔ 26 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 1 394 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	55 %
Frais de déplacement	17 %
Autres organismes	28 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 3,7 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	69%
Autres organismes	31%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

➔ Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 135 €
Montant moyen par bénéficiaire	227 €

## Relations sociales

➔ Jours de grève

2 jours de grève recensés en 2021

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2023

Version 1